



Y A-T-IL DES MENACES ?
COMMENT AGIR LOCALEMENT ?

Espèces exotiques envahissantes...



Ailante



Travaux de ramassage



Renouée du Japon



Écrevisse Américaine

Adoptons les bons gestes !





Herbe de la pampa

Certaines espèces exotiques peuvent devenir envahissantes et impactantes sur les territoires

Depuis de nombreux siècles, les hommes échangent et transportent des espèces (animales et végétales) pour leur intérêt alimentaire, leurs propriétés médicinales ou encore leurs utilisations dans l'ornement ou le bien-être. Quelques unes de ces espèces parviennent à s'installer durablement dans les territoires au sein desquels elles sont importées. Elles peuvent, dans certains cas, se développer et générer des impacts sur les écosystèmes, mais aussi sur les activités socio-économiques ou la santé humaine.

La multiplication des activités humaines à grande échelle et la perturbation des milieux naturels amplifient le risque de diffusion et d'installation de ces espèces, ainsi que le risque d'impact. Tous les milieux, aquatiques et terrestres, sont concernés mais à des degrés variables. À l'heure actuelle, de nombreuses actions sont menées pour prévenir et réduire leur propagation, limiter les risques qui y sont liés et tenter de réparer les dommages provoqués le cas échéant.

Une espèce exotique peut devenir envahissante et impactante lorsqu'elle franchit les étapes suivantes



1 Espèce exotique introduite

Installation sur un nouveau territoire, de façon fortuite ou volontaire, au travers d'activités humaines



2 Population acclimatée

Survie dans les conditions écologiques et climatiques locales et immédiates du lieu d'introduction



3 Population naturalisée

Reproduction dans la nature et formation de populations pérennes de plus ou moins grande taille



4 Population impactante

Propagation impactant la biodiversité locale, engendrant aussi parfois d'autres impacts économiques et sanitaires

Au sein de nos territoires, les gestionnaires d'espaces naturels et les scientifiques disposent des connaissances et des compétences pour analyser la problématique, et choisir les voies d'action pertinentes. Mais au-delà, chacun peut devenir acteur !

En prenant conscience des risques, chacun peut devenir acteur : la prévention et l'action précoce sont efficaces !

Le Languedoc-Roussillon, un territoire riche... à préserver !

Le bassin méditerranéen, grâce à ses caractéristiques climatiques et géologiques, est l'un des secteurs les plus riches de la planète en termes de diversité biologique. Au carrefour de quatre zones bio-géographiques, la région Languedoc-Roussillon renferme de nombreux atouts biologiques et un patrimoine naturel de grand intérêt : 65% de sa surface sont constitués de milieux naturels ou semi-naturels, 2/3 des espèces connues en France y sont recensées, plusieurs espèces sont endémiques de la région et de ses contrées limitrophes !

Exemples d'espèces exotiques envahissantes émergentes ou avérées en région



Aujourd'hui, seules 3 espèces sont interdites à la vente en France par le Code de l'Environnement.

- Côté flore : Jussie à grandes fleurs et Jussie rampante
- Côté faune : Tortue de Floride.

Chez les plantes, pour 1 000 espèces introduites, 100 s'acclimatent, 10 se naturalisent et 1 peut devenir envahissante et impactante.

Chez les animaux, ce ratio peut être plus important, notamment pour les vertébrés.

Des espèces exotiques envahissantes sur vos territoires ?

> Comment chacun peut-il agir ? > Des exemples existent !

PRÉVENTION

DÉTECTION PRÉCOCE

RÉACTION

SONT LES CLÉS DU SUCCÈS DANS LA LUTTE CONTRE LES INVASIONS BIOLOGIQUES

Quels peuvent être les impacts de ces espèces ?

BIODIVERSITÉ :

Possible régression voire extinction des espèces locales (concurrence pour les ressources, manque de défenses naturelles face aux organismes étrangers, prédation...), perturbation du fonctionnement et appauvrissement des écosystèmes.

Exemple : La colonisation du Sénéçon en arbre engendre une modification du milieu et menace les espèces locales.



COÛT ÉCONOMIQUE :

Potentielle diminution des services rendus par la nature (obstruction des captages d'eau, baisse de la qualité des pâturages, baisse des rendements agricoles, entrave à la pêche et à la navigation...), et souvent coûts de gestion élevés.

Exemple : Le ragondin présente de fortes capacités de reproduction et peu de prédateurs. Classé nuisible dans certains départements, il peut causer des dégâts par creusement de coulées dans les digues et berges...



SANTÉ :

Pour certaines espèces, allergies, problèmes respiratoires, brûlures cutanées... ceci engendrant parfois des coûts importants sur les finances publiques.

Exemple : Au contact de la peau, la sève de la Berce du Caucase provoque de graves brûlures.



Voyageur : même si je me suis émerveillé devant de nombreux végétaux et animaux, j'ai pris soin de ne pas les ramener, pas même quelques graines ou fruits.

Randonneur : je prends soin de ne pas cueillir les végétaux pour ne pas impacter les espèces protégées et ne pas disperser les espèces potentiellement envahissantes et impactantes. Je nettoie également mes chaussures de randonnée pour éviter la dispersion de graines d'un site à l'autre...

Naturaliste : au cours d'un inventaire, l'apparition d'une espèce envahissante a été constatée. Les informations recueillies sur le terrain sont centralisées au sein du Système d'Information Nature et Paysages mis en place par l'Etat. L'échange de données est essentiel pour définir les risques et permettre la mise en place de mesures adaptées aux territoires.

Chasseur mandaté, Organisme habilité : nous avons été mandatés pour limiter la propagation de la faune exotique envahissante qui impacte la biodiversité locale. A ce titre, il nous est confié de mener des campagnes de piégeage, qui sont toujours accompagnées de sensibilisation !

Pêcheur : dès que je pêche un poisson ou une écrevisse déclarés envahissants, je ne les relâche surtout pas.

Agriculteur : je reste vigilant et donne l'alerte dès l'apparition d'espèces envahissantes sur mes parcelles, d'autant plus que les travaux agricoles (broyage, labourage) peuvent parfois favoriser leur installation du fait de la création de sols nus.

Paysagiste conseil : sur les projets d'aménagement que nous suivons, nous sommes force de proposition pour favoriser l'utilisation de certaines espèces, et en déconseiller d'autres présentant des risques pour l'environnement.

Collectivité et Service public : nous avons mis en place à l'échelle de la commune des formations pour notre personnel. De plus, sur la base d'un diagnostic commun, des préconisations et points de vigilance sont désormais intégrés dans les règlements d'urbanisme, dans les cahiers des charges relatifs aux travaux mais aussi dans la gestion des espaces verts.

Jardinier particulier : je me renseigne localement auprès des pépiniéristes et horticulteurs, qui me conseilleront sur le choix des espèces à planter dans mon jardin et notamment celles à éviter.

Aménageur : à l'occasion des chantiers, nous portons une attention particulière à l'origine de la terre utilisée pour remblayer, ainsi qu'à la destination de celle issue des travaux.

École : avec ma classe, nous avons participé à une journée de sensibilisation sur les espèces envahissantes. Il y avait plein de petits ateliers qui nous ont permis de les découvrir, de voir leurs impacts et de les reconnaître.

Camping : dans le cadre de l'aménagement du camping, nous nous sommes renseignés afin de choisir des espèces ne présentant pas de risques ; un certain nombre d'espèces locales nous sont par exemple apparues adaptées.

Activité horticole : conscients de l'enjeu existant autour de certaines espèces et des impacts pouvant apparaître, nous sensibilisons nos clients aux risques et aux bonnes pratiques existantes, tout en tentant d'apporter des réponses concrètes et des alternatives face à leurs attentes (ornementation, réduction de l'arrosage, de l'usage de pesticides et d'engrais, etc.).

Animalier : j'informe toujours mes clients qu'acheter un NAC (Nouvel Animal de Compagnie) ou certains poissons d'aquarium n'est pas un acte anodin. Il est important que chacun se responsabilise et évite par exemple de les lâcher dans la nature !

Gestionnaire d'espace naturel : en concertation avec les acteurs et sur la base de l'expertise des scientifiques, un plan de gestion a été mis en place. Dans ce cadre, nous menons sur le territoire des actions visant à limiter l'impact des espèces envahissantes en présence, des opérations de contrôle et de lutte contre des espèces émergentes ou encore des actions de restauration de la diversité biologique.

Scientifique : nous avons mis en place un programme de recherche afin de comprendre et caractériser les traits de vie d'espèces exotiques envahissantes en région ou qui sont à surveiller. Cela nous permet d'aiguiller les gestionnaires dans la mise en place de mesures adaptées à chaque contexte.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ? CONTACTEZ LE GESTIONNAIRE D'ESPACE NATUREL DE VOTRE TERRITOIRE !



ATTENTION Les espèces ou leur origine ne peuvent pas être considérées de fait comme un problème. Il est important de savoir évaluer quel peut être l'impact mais surtout quelles peuvent en être les causes. En effet, au-delà des capacités individuelles d'installation et d'impact des espèces, on sait aujourd'hui que certaines invasions peuvent résulter de la perturbation de milieux naturels qu'il convient alors de traiter à la source.

Les illustrations ci-dessus constituent des exemples de bonnes pratiques non exhaustives, développées sur les territoires.

VRAI OU FAUX ?



- Une espèce exotique est forcément envahissante..... FAUX
- Une espèce exotique envahissante sur un territoire est forcément impactante..... FAUX
- Il est plus facile de limiter efficacement les impacts en menant des actions précoces..... VRAI
- Tous les acteurs d'un territoire peuvent agir sur la question..... VRAI
- Dans certains cas, la dégradation d'un milieu ou un changement de pratique peuvent faciliter l'installation ou le développement d'espèces exotiques envahissantes..... VRAI



Vous voulez en savoir plus ?

- *Le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles a développé un site Internet spécialement dédié aux espèces végétales envahissantes : www.invmed.fr*
- *La stratégie régionale « espèces exotiques envahissantes » (volet faune et flore) du Languedoc-Roussillon est disponible sur : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr*
- *Le gestionnaire d'espace naturel présent sur votre territoire peut également vous informer des enjeux locaux et actions mises en œuvre (liste locale d'espèces exotiques envahissantes ou de substitution, modalités de signalisation d'une espèce, implication des acteurs...)*

Ce document a été réalisé par le groupe de travail « Sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes » constitué au sein du Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon - édition juillet 2014. Avec le soutien de la Fondation Nature & Découvertes.

